

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 9 septembre.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel
SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - BERNARD- BERMOND
Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - DURAND
Julie - KESZNER Patricia - GIL COSTA Francisco- FABRE Claude -
CATHALA-SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -
ANTHONY DURAND

Ont donné pouvoir : Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO
Delphine BERMOND BERNARD à Jérôme CROS
Magali NEGRE à Nicole CATHALA-SUC

Absent : /

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

OBJET : REGLEMENTATION DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse

Le conseil Municipal, après délibération,

DECIDE la coupure de l'éclairage public sur la commune de Saint Amans Soult.

Les heures de coupure de l'éclairage ainsi que les lieux concernés par cette coupure feront l'objet d'un arrêté précisant les modalités.

Cette décision sera appliquée dès la confirmation technique de la possibilité de sa mise en œuvre, et sur avis favorable du département notamment en ce qui concerne l'éclairage public sur la D 612 et l'avenue de la Méditerranée.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 15 septembre 2022

Le Maire
Alexis MOURET

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 16 septembre 2022

